Informations de base

1994/2180(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Accord européen d'association CE/Slovénie **Subject** 6.40.03 Relations avec l'Europe du Sud-est et les Balkans **Zone géographique** Slovénie	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	RELA Relations économiques extérieures	POSSELT Bernd (PPE)	25/01/1995

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/11/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/09/1996	Vote en commission		Résumé
17/09/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0282/1996	
23/10/1996	Débat en plénière		
24/10/1996	Fin de la procédure au Parlement		
18/11/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/2180(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/06140

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0282/1996 JO C 347 18.11.1996, p. 0004	17/09/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0535/1996 JO C 347 18.11.1996, p. 0115-0146	24/10/1996	Résumé

Accord européen d'association CE/Slovénie

1994/2180(INI) - 24/10/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Bernd POSSELT (PPE) sur les aspects économiques et commerciaux de l'accord européen entre l'UE et la Slovénie, le Parlement européen s'est réjoui de ce que la Slovénie ait déposé, le 10/06/1996, une demande d'adhésion à l'Union européenne, ce qui le place au premier rang des candidats à l'adhésion. Le Parlement se félicite également du fait que la Slovénie veuille s'attaquer aux disparités régionales et qu'elle essaie de réduire son taux de chômage. Tout en lançant un appel au gouvernement slovène pour qu'il poursuive le processus de privatisation (au besoin avec l'aide d'experts de la Commission en droit des sociétés), le PE invite la Commission à soutenir financièrement, dans les régions frontalières entre la Slovénie et l'UE, les projets de reconversion rendus nécessaires par la disparition d'activités frontalières typiques et à encourager la coopération économique et culturelle. La Commission, les Etats membres et la BEI sont invités à promouvoir de façon durable les grands projets d'infrastructures qui visent à relier la Slovénie à l'Union, comme l'axe autoroutier Ljubljana-Venise via Gorizia ou via Trieste, la ligne TGV Ljubljana-Trieste-Venise et les liaisons autoroutières Nord-Sud. Enfin, le Parlement se félicite du compromis intervenu entre l'Italie et la Slovénie et, reconnaissant la valeur du droit des nationalités (notamment concernant le statut spécial des communautés italienne et hongroise autochtones), il invite la Slovénie à renforcer encore la protection des minorités.